

Prise de position de la CdC sur l'Accord Cadre Suisse-UE du 14 février 2019 : réponse à la consultation

Monsieur le secrétaire général,

Le Conseil d'État a bien pris connaissance du projet de prise de position cité sous-rubrique et vous remercie de l'avoir consulté.

Le gouvernement neuchâtelois partage en grande partie les considérations émises dans le projet. Il rejoint la volonté du comité de souligner l'importance que revêtent les accords bilatéraux pour notre pays et la nécessité de pouvoir conserver une relation de qualité avec l'Union européenne.

Au vu de ce qui précède et de la prise en compte, dans le projet d'accord, d'une majeure partie des craintes et réserves exprimées par les cantons dès 2013, le Conseil d'État neuchâtelois considère que le projet d'accord est globalement satisfaisant. Certes, et comme évoqué dans la proposition de prise de position, il s'agit de rester particulièrement attentifs à l'application des normes dans les trois domaines particuliers que sont les aides d'État, les questions liées à la directive relative aux droits des citoyens de l'Union, et aux mesures d'accompagnement à la libre circulation (ainsi qu'à leur interprétation).

Cependant, au vu de la situation et du manque de marge de manœuvre pour modifier l'accord, le gouvernement neuchâtelois est d'avis que s'opposer à l'accord au seul motif de ces réserves serait contreproductif et risqué.

Il préconise donc de soutenir l'accord en demandant à ce que les points d'application cités plus haut soient expressément réglés dans les protocoles d'application.

Nous vous remercions de l'attention qui sera accordée à nos remarques et vous prions de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 mars 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND